



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prestations

Question écrite n° 107569

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la fraude aux prestations familiales. La Caisse nationale d'allocations familiales évaluait ces fraudes, sur la base d'une enquête réalisée en 2009, à un montant maximum de 808 millions d'euros pour 200 000 allocataires concernés. Le bénéfice de l'allocation parent isolé semble particulièrement privilégié pour le versement de prestations sociales indues. Alors que l'État récupère au maximum 15 % de ces fraudes, il lui demande les moyens qu'il entend mettre en oeuvre, notamment en faisant appel à des sociétés privées, pour stopper cette hémorragie et réserver les prestations sociales à ceux qui peuvent régulièrement en bénéficier.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107569

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2011, page 4420

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)